



AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 18/04/2024 N° D2024-24

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat financier pour la signalétique du tour du marais de Vaux

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *de signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €* », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération.

PREAMBULE

Par décision du Président D2023-121, une convention de participation financière a été signée entre Haut-Bugey Agglomération et le Conservatoire d'Espaces naturels Rhône-Alpes (CEN) le 22 décembre 2023 en faveur d'une étude de conception pour le sentier d'interprétation du marais de Vaux.

Il a été convenu que le versement de la participation financière de HBA intervienne dans les 3 mois à compter de la date de signature de la convention, soit fin mars 2024.

Or, le CEN a déposé un dossier de demande de subvention auprès du FEDER, qui contraint le calendrier de mise en œuvre de l'étude et par conséquent l'acquittement des factures. Le CEN est dans l'incapacité de justifier des dépenses dans le délai prévu.

L'article 3 de convention prévoit la possibilité de recourir à un avenant pour modifier la durée de la convention. Aussi, par courrier en date du 19 mars 2024, le CEN a sollicité HBA pour proroger le délai de la convention.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 à la convention pour proroger la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2024.

Article 2 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT

